

Informations aux candidat·e·s à l'admission 2025



Table des matières

1.	GENERALITES	3
2.	LES FILIERES DE FORMATION	3
2.1.	Le Certificat Fédéral de Capacité CFC	3
2.2.	La Maturité Professionnelle technique, architecture et sciences de la vie	3
2.3.	La Formation Professionnelle Accélérée FPA	4
2.4.	Le Préapprentissage	4
3.	LES PROFESSIONS ENSEIGNEES ET LES DUREES DE FORMATION.....	5
4.	LES DEBOUCHES.....	6
5.	CONDITIONS D'ADMISSION	7
5.1.	Age limite.....	7
5.2.	En provenance d'un autre canton	7
6.	INSCRIPTION EN CERTIFICAT FEDERAL DE CAPACITE (CFC).....	7
6.1.	A faire avant le concours.....	7
6.2.	Déroulement après les tests de sélection	7
7.	INSCRIPTION EN MATURITE PROFESSIONNELLE MODELE INTEGRE (MPI)8	
7.1.	Scolarité effectuée dans le canton de Vaud	8
7.2.	Scolarité dans une école privée	8
7.3.	Scolarité à l'étranger	8
7.4.	Délai d'inscription	8
7.5.	Déroulement.....	8
8.	INSCRIPTION EN FORMATION PROFESSIONNELLE ACCELEREE (FPA)	8
9.	INSCRIPTION EN PREAPPRENTISSAGE	9
9.1.	Au travers du concours d'admission	9
9.2.	En remplissant un dossier T1 en fin de scolarité obligatoire	9
10.	TESTS DE SELECTION	10
10.1.	Contenu des tests	10
10.2.	Entretien personnel	11
11.	ECOLAGE	12
12.	MATERIEL SCOLAIRE (coûts approximatifs)	12
13.	STAGES	12
14.	DATES IMPORTANTES.....	13
15.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	14
15.1.	Secrétariat	14
15.2.	Adresse	14

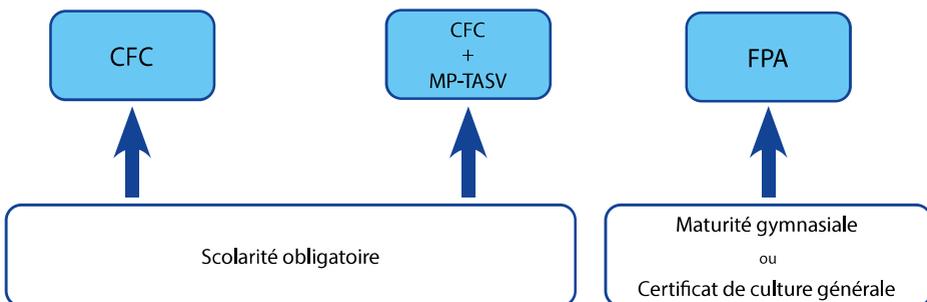
1. GENERALITES

L'Ecole technique - Ecole des métiers de Lausanne est une école à «plein temps». Elle offre la formation théorique et pratique dans différentes professions.

Ces formations vous conduisent à l'obtention du Certificat Fédéral de Capacité (CFC) et de la Maturité Professionnelle Technique, architecture et sciences de la vie (MP-TASV).

Vous êtes dans la période cruciale de choix d'une profession ou d'un domaine, prenez le temps de vous renseigner. Nous vous recommandons vivement d'effectuer des stages (dans une école et/ou en entreprise) dans les professions qui vous intéressent et dans celles qui sont proches de celles-ci. L'expérience nous montre que les apprenti-e-s ayant effectué un stage sont plus nombreuses ou nombreux à terminer leur formation. La connaissance du métier choisi est un élément important de réussite.

2. LES FILIERES DE FORMATION



2.1. Le Certificat Fédéral de Capacité CFC

Le Certificat Fédéral de Capacité est la formation de base du monde professionnel. Il ouvre les portes des écoles supérieures, des brevets et de la maîtrise fédérale. La formation se déroule sur 4 ans.

2.2. La Maturité Professionnelle

La Maturité Professionnelle permet d'accéder aux Hautes Ecoles Spécialisées (HES).

Elle ouvre également, après un raccordement d'une année, l'entrée aux universités et aux écoles polytechniques.

Il existe plusieurs façons de la réaliser :

2.2.1. Matu Pro, modèle intégré uniquement en MP-TASV

Le modèle intégré est une voie rapide permettant à l'élève de suivre la formation professionnelle (CFC) et la formation maturité (MP). Elle aboutit à l'obtention des deux titres en 4 ans.

2.2.2. Matu Pro, modèle post-CFC

Le modèle post-CFC offre à l'élève ayant obtenu son CFC la possibilité d'obtenir sa maturité professionnelle en 1 an à plein temps pour les MP-TASV (Maturité Professionnelle Technique, Architecture et Sciences de la Vie) et pour les MP-SSA (Maturité Professionnelle Santé et sociale, type Santé) ou en 2 ans en emploi pour les MP-TASV.

2.2.2.1 Conditions d'admission à la maturité post-CFC

Admission sans examen

Pour être admis·e sans examen, vous devez avoir obtenu un certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent par la Confédération ET :

avoir obtenu un certificat d'études secondaires vaudois (écoles publiques) en respectant les conditions d'admission OU

avoir réussi l'examen d'admission au gymnase OU

avoir rempli les conditions d'un cours préparatoire spécifique dispensé en complément de la formation CFC. Pour participer aux cours préparatoires à la maturité, il faut s'inscrire sur le site internet de l'ETML à partir de la rentrée du 11 août 2025 jusqu'au 31 août 2025.

Admission sur la base d'un examen

Lors de votre inscription, si vous ne remplissez pas les conditions d'admission à la maturité professionnelle ci-dessus ou si vous avez fréquenté des écoles privées, vous serez convoqué·e à l'examen d'admission.

Date de l'examen pour la rentrée 2025-2026 : Samedi 3 mai 2025.

2.3. La Formation Professionnelle Accélérée FPA

La Formation Professionnelle Accélérée (FPA) est réservée aux détentrices ou détenteurs d'une maturité gymnasiale ou d'un certificat de culture générale. Elle conduit à l'obtention du CFC en 2 ans. L'élève ne suit que les cours professionnels.

2.4. Le Préapprentissage

Le préapprentissage est une mesure de transition entre l'école obligatoire et l'entrée en formation professionnelle.

Il s'adresse à des jeunes intéressé·e·s par la technique, qui n'ont pas encore toutes les compétences nécessaires pour entrer avec une forte probabilité de réussite en formation initiale (manque d'orientation, de temps pour rechercher une place d'apprentissage, lacunes scolaires, sociales ou manque de maturité), et dont le choix professionnel n'est pas totalement défini. L'âge maximum pour intégrer le préapprentissage est de 17 ans à l'entrée en préformation.

Il consiste en une année durant laquelle la ou le jeune est amené·e à finaliser son choix professionnel, faire les démarches nécessaires à l'obtention d'une place d'apprentissage et développer des compétences utiles pour sa formation future.

3. LES PROFESSIONS ENSEIGNEES ET LES DUREES DE FORMATION

Professions	Filières		
	CFC Certificat Fédéral de Capacité	MPI + CFC Maturité Professionnelle technique, architecture et sciences de la vie modèle intégré	FPA Formation professionnelle accélérée
Automaticien·ne	4 ans		
Ebéniste	4 ans		
Electronicien·ne	4 ans		2 ans
Informaticien·ne	4 ans		2 ans
Mécatronicien·ne d'automobiles	4 ans		
Menuisier ou menuisière	4 ans		
Polymécanicien·ne	4 ans		



4. LES DEBOUCHES

Après le CFC

- activité professionnelle
- école supérieure ES
- maturité professionnelle (avec conditions)
- formation en cours d'emploi dans les voies suivantes :
 - brevet fédéral
 - maîtrise fédérale
 - diplôme de contremaître ou de cadre intermédiaire

Après la MP ou FPA

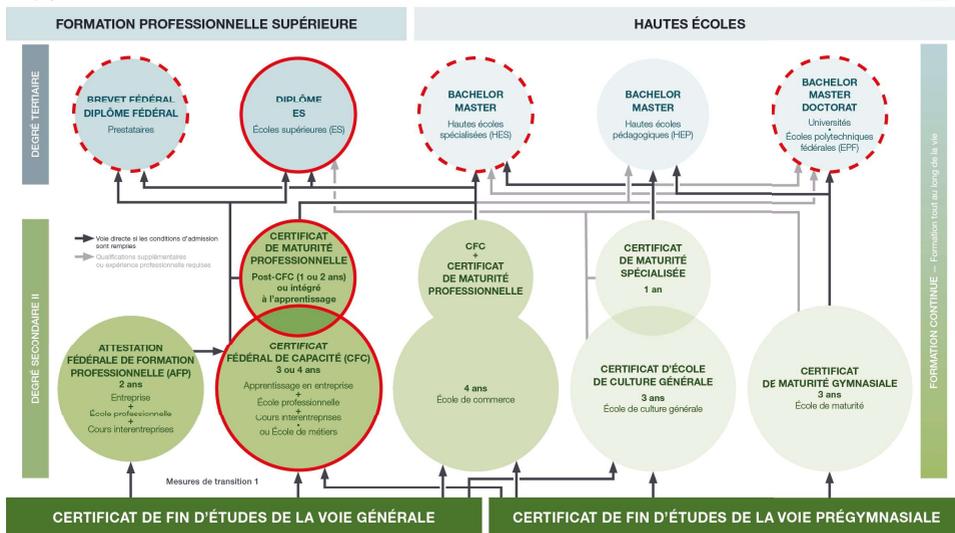
- activité professionnelle
- école d'ingénieurs HES
- école supérieure ES
- cours de mathématiques spéciales (CMS)
- examen complémentaire à la Maturité professionnelle ou spécialisée



Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle

SYSTÈME DE FORMATION | CANTON DE VAUD

Mars 2020



5. CONDITIONS D'ADMISSION

La formation pratique exige un nombre d'équipements dans les ateliers et laboratoires qui ne peut pas varier d'une année à l'autre en fonction de la demande.

En raison du nombre limité de places, l'admission est une sélection des candidat·e·s présentant les meilleures chances de réussite de leur formation. Cela signifie qu'une réponse négative à l'admission ne doit pas vous dissuader d'entreprendre une formation dans la profession choisie.

5.1. Age limite

Pour toutes les filières, l'âge minimum d'admission est de 15 ans révolus au 31 juillet de l'année d'admission. Il n'y a pas de limite supérieure¹, mais la préférence sera donnée à une première formation.

5.2. En provenance d'un autre canton

Les candidat·e·s domicilié·e·s hors du canton de Vaud sont soumis·es à l'autorisation de leur canton de domicile et doivent en faire la demande au moment de l'inscription.

6. INSCRIPTION EN CERTIFICAT FEDERAL DE CAPACITE (CFC)

Les candidat·e·s accèdent à la voie CFC sur la base d'un concours et d'un entretien.

6.1. A faire avant le concours

Les inscriptions se font en ligne (lien depuis notre site internet) avant le vendredi **31 janvier 2025**. Seuls les dossiers complets pourront être traités; si vous avez un doute, n'hésitez pas à nous appeler !

Il est important d'annoncer les troubles ou déficiences afin qu'ils soient pris en compte lors de l'analyse des résultats.

6.2. Déroulement après les tests de sélection

Si, suite aux tests de sélection, la candidate ou le candidat obtient un résultat lui permettant d'être admissible, celle-ci ou celui-ci est invité·e à participer à un entretien. En cas de besoin, un stage complémentaire peut être demandé. Ces éléments ont pour but d'éclaircir les résultats de certains tests, et de vérifier la perception de la profession choisie et l'adéquation à une formation en école de métiers.

La décision finale d'admission est communiquée par écrit.



1 Hormis pour le préapprentissage : max 17 ans à l'entrée en préformation

7. INSCRIPTION EN MATURITE PROFESSIONNELLE MODELE INTEGRE (MPI)

Les candidat·e·s souhaitant effectuer leur formation en voie MPI doivent être admis·es en voie CFC et remplir les conditions d'admission en *école de maturité professionnelle ou école de culture générale de leur canton*.

7.1. Scolarité effectuée dans le canton de Vaud

7.1.1. Certificat obtenu à partir de 2022

Pour s'inscrire, la candidate ou le candidat doit avoir obtenu un certificat d'études secondaires vaudois (école publique) en respectant les conditions suivantes :

- *Certificat d'études secondaires VP*
- *Certificat d'études secondaires VG*
Obtenu avec, en français maths et allemand, 13.5 pts et plus (3 disciplines en niveau 2) ou 14.5 pts et plus (2 disciplines en niveau 2)

7.1.2. Certificat obtenu avant 2022

Voir les conditions d'admission sur le site www.vd.ch.

7.2. Scolarité dans une école privée

Les candidat·e·s provenant d'une école privée doivent passer avec succès l'examen d'admission des écoles de culture générale vaudoises. Cet examen est organisé par un des gymnases vaudois. Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre site internet, rubrique admissions -> en apprentissage.

7.3. Scolarité à l'étranger

Les dossiers des candidat·e·s porteuses ou porteurs d'un diplôme d'une école établie à l'étranger seront soumis à la DGEP (Direction générale de l'enseignement post-obligatoire) pour une décision définitive.

7.4. Délai d'inscription

Les inscriptions se font en ligne (lien depuis notre site internet) avant le vendredi **31 janvier 2025**. Seuls les dossiers complets pourront être traités; si vous avez un doute, n'hésitez pas à nous appeler !

7.5. Déroulement

La procédure après les tests de sélection est similaire à celle pour la voie CFC. Voir point 6.2.

8. INSCRIPTION EN FORMATION PROFESSIONNELLE ACCELEREE (FPA)

Les candidat·e·s souhaitant effectuer leur formation en FPA doivent être titulaire d'une maturité gymnasiale, d'un certificat de culture générale ou d'un titre reconnu équivalent pour être admissibles.

Les inscriptions se font en ligne (lien depuis notre site internet) avant le mercredi **15 mai 2025**.

En fonction des places disponibles :

- La candidate ou le candidat est invité·e à participer à un entretien.
- Si l'admission est décidée, la candidate ou le candidat est avisé·e par écrit et un contrat de formation pourra être signé.
- Les candidat·e·s peuvent se voir proposer une place au CPNV, site de Ste-Croix, malgré le fait qu'ils ou elles soient inscrit·e·s à l'ETML.

9. INSCRIPTION EN PREAPPRENTISSAGE

Il existe 2 moyens d'accéder au préapprentissage :

9.1. Au travers du concours d'admission

La candidate ou le candidat s'inscrit auprès de l'école aux tests d'admission en respectant le délai d'inscription fixé au **vendredi 31 janvier 2025**. L'inscription se fait en ligne (lien sur notre site internet).

Elle ou il choisit également une profession en voie CFC. Elle ou il passe les tests d'admission. Au terme de ceux-ci et en fonction de ses résultats, elle ou il sera convoqué-e à un entretien soit pour une admission en CFC, soit pour une admission en préapprentissage.

9.2. En remplissant un dossier T1 en fin de scolarité obligatoire

Au terme de ce processus, s'il reste des places disponibles, l'ETML informera les conseillères et conseillers en orientation. La candidate ou le candidat pourra alors manifester son intérêt pour l'ETML lorsqu'il remplit le dossier T1.

Sur la base de son dossier, elle ou il sera orienté-e vers la mesure de transition qui paraît la meilleure en fonction de son profil. Si c'est l'ETML et s'il reste des places disponibles, elle ou il sera convoqué-e en entretien en vue d'une admission.



10. TESTS DE SELECTION

Toutes et tous les candidat·e·s passent les mêmes tests, quelle que soit la profession choisie. C'est un concours pour lequel un niveau minimum est exigé.

Tous les éléments scolaires des tests font partie des matières vues dans les deux voies secondaires VG et VP.

Le rythme de l'examen est rapide, le temps accordé à chaque épreuve est très court. En règle générale, les candidat·e·s n'arrivent pas à terminer le travail dans le temps imparti. Leur tâche est de fournir le plus de travail correct possible.

Une partie des tests se fait à l'aide de l'outil informatique et l'autre sur un format papier.

Il n'y a aucun test portant sur des connaissances techniques du métier.

Il n'y a pas d'aménagement possible lors du concours de sélection. Toutefois, il est important de nous faire part des éventuels troubles ou déficiences car ces derniers seront pris en considération lors de l'analyse des résultats.

10.1. Contenu des tests

10.1.1. Français

- **Compréhension verbale**

Trouver parmi quatre à six phrases les deux dont le sens se rapproche le plus d'une phrase modèle.

- **Compréhension de texte**

Lire un texte, le comprendre et répondre à des questions de vocabulaire et de signification.

- **Orthographe**

Dans une série de phrases, corriger les fautes d'orthographe, accorder les verbes ou les participes (passés).

10.1.2. Mathématiques

- **Arithmétique**

Opérations avec des fractions ordinaires

Exemple : $\frac{12}{8} \div \left(\frac{3}{8} + \frac{1}{2}\right) = \frac{3}{0.8} \text{ ou } \frac{12}{7} \text{ ou } \frac{7}{12}$ (réponses à choix multiples)

Puissances et racines

Exemples :

$$2^2 \cdot 6^3 = 72 \text{ ou } 24 \text{ ou } 864 \text{ (réponses à choix multiples)}$$

$$\sqrt{\frac{1}{64}} = 8 \text{ ou } \frac{0.5}{32} \text{ ou } \frac{1}{8} \text{ (réponses à choix multiples)}$$

Proportions

Exemple :

les éléments suivants représentent des grandeurs qui varient proportionnellement

$$\frac{3}{4.5} \quad \frac{9}{13.5} \quad \frac{13}{?} \text{ (compléter)}$$

Ecriture mathématique

Exemple : $0.\overline{6}$ correspond à $\frac{1}{3}$ ou $\frac{2}{3}$ ou $\frac{66}{100}$ (réponses à choix multiples)

Petits problèmes

En achetant un objet 120 fr., on souhaite le revendre en faisant un bénéfice de 40% sur le prix de vente. Quelle est la valeur du prix de vente ?

62 ou 168 ou 200 (réponses à choix multiples)

• **Géométrie**

Formules à connaître pour calculer :

- » les aires (triangle, parallélogramme, cercle, losange, trapèze, ...),
- » les volumes (sphère, cylindre, prisme, pyramide, cône, etc.),
- » identification de surfaces et volumes élémentaires dans des ensembles,
- » éléments de base de trigonométrie (pythagore, somme des angles d'un polygone).

10.1.3. Tests psychotechniques

• **Vision spatiale**

Epreuve basée sur des cubes faisant appel à une organisation de l'espace en trois dimensions.

Formes géométriques à appareiller.

• **Compréhension de consignes**

Compréhension d'ordres donnés par écrit et à exécuter sous forme de dessins.

• **Raisonnement**

Suites logiques. Problèmes de logique.

• **Test de personnalité**

Adaptation entre la personnalité et la profession choisie.

Vous trouvez d'autres exemples de tests d'admission sur le site de l'orientation :

<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/connaître-les-délais-d'inscription-et-se-préparer-aux-examens-d'admission/conseils-et-exercices-pour-se-préparer-aux-examens-d'admission/>

10.2. Entretien personnel

Sur la base des résultats obtenus lors des tests, les meilleur·e·s candidat·e·s sont convoqué·e·s à un entretien personnel.

Celui-ci est destiné à :

- éclaircir les résultats obtenus à certains tests,
- vérifier la perception de la profession choisie,
- vérifier l'adéquation avec une formation en école de métiers,
- vérifier l'impact de l'émotivité sur les résultats des tests,
- répondre aux questions de la candidate ou du candidat.

Suite à l'entretien, la candidate ou le candidat est avisé·e par écrit de la décision.

11. ECOLAGE

Les apprenti·e·s ne paient pas d'écologie sauf pour les apprenti·e·s frontalières ou frontaliers qui doivent s'acquitter de la somme de 15'800 fr. par année.

Une finance forfaitaire d'admission de 100 fr. est perçue à la signature du contrat de formation pour chaque apprenti·e. Elle reste due en cas de désistement.

12. MATERIEL SCOLAIRE (coûts approximatifs)

Les montants – par profession et filière – des coûts du matériel scolaire peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse : <https://etml.ch/couts-de-formation-em>

13. STAGES

L'ETML offre plus de 330 places de stage dans les différentes professions. Leur durée varie de 1 à 2 jours. Ces stages sont ouverts en priorité aux élèves de 11^e année tout en offrant un certain nombre de places aux élèves de 10^e année.

Pour vous inscrire à un stage, consultez notre site internet: <https://etml.ch/stages-pour-eleves>



14. DATES IMPORTANTES

Tests d'admission : lundi 10 février 2025

Délai d'inscription : vendredi 31 janvier 2025

**Les portes ouvertes sont une occasion unique
de contacts et d'échanges avec
les élèves et le corps enseignant des différents métiers !**

Vous êtes les bienvenu-e-s

PORTES OUVERTES

Samedi 7 décembre 2024 de 9h00 à 16h00

Les élèves présentent leur formation

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

15.1. Secrétariat

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires au secrétariat de l'ETML.

15.2. Adresse

Ecole technique
Ecole des métiers de Lausanne
Rue de Sébeillon 12
1004 Lausanne

tél. : +41 21 316 77 77

secretariat.etml@vd.ch

<https://www.etml.ch>

